

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAGARDE FIMARCON**  
**Mercredi 31 mars 2010**

Présents : G. Poirette, P.Serpinsky, D.Lascombes, C.Manabera, S.Miélan, C.Rivière, C.Tasso, H.Ulian, P.Bense, M.F.Vialard.

Présence de B.Mazzonetto, secrétaire de mairie.

Excusée : M.C.Rostoll.

Ouverture de la séance : 21h15.

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 02 Mars 2010
2. Vote des Taux d'imposition 2010
3. Programme voirie 2010
4. Approbation des Comptes Administratifs 2009 pour la Commune et le CCAS
5. Adoption du Budget Primitif 2010 pour la Commune
6. FCTVA 2010
7. Questions diverses

**1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 02 mars 2010.**

**2. Vote des taux des taxes locales pour 2010.**

Conformément à l'article 1639 A du Code Général des Impôts, les collectivités locales doivent faire connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit.

Pour l'année 2010 Mme le Maire présente les éléments qui figurent sur l'état des services fiscaux, qui mentionne notamment, les bases d'imposition, les taux de l'année précédente et le montant du produit attendu à taux constant.

Mme le Maire demande à l'assemblée délibérante de fixer les taux pour 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer les taux des taxes directes locales 2010 suivants :

Taxe d'habitation 2010 : 9.60 %

Taxe sur le foncier bâti 2010 : 15.76 %

Taxe sur le foncier non bâti 2010 : 51.86 %

**3. Programme voirie 2010 :**

Les travaux retenus sont :

POUR UN MONTANT DE 14 200.00 EUROS (qui sera modifié par deux réalisations de travaux supplémentaires sur embranchement CR N° 4 et RD 36 et à LASSOUQUETTE)

EN RESUME :

- L'OPERATION N° 2 sur VC 7
- EMBRANCHEMENT CR N° 4 AVEC RD 36 (pont à busser) (entretien normal dans le cadre du SIVOM pas de surcoût hormis la fourniture des buses les travaux seront payés par la Conseil Général)
- CR N° 7 au lieu-dit LASSOUQUETTE mise en place d'une grille (entretien normal dans le cadre du SIVOM pas de surcoût)

#### **4.Approbation des Comptes Administratifs 2009 pour la Commune et le CCAS :**

Le conseil municipal approuve les comptes administratifs de 2009.

##### **COMMUNE**

NATURE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES EMISES	7 313,91	88 524,22
DEPENSES ANNULEES		
DEPENSES NETTES	7 313,91	88 524,22
RECETTES EMISES	7 101,17	105 226,94
RECETTE ANNULEES		
RECETTES NETTES	7 101,17	105 226,94
RESULTAT DE L EXERCICE	-212,74	16 702,72
RESULTAT REPORTE 2008	1 608,34	82 935,79
AFFECTATION DU RESULTAT		
RESULTAT DE CLOTURE 2009	1 395,60	99 638,51
FOND DE ROULEMENT		101 034,11

##### **CCAS**

NATURE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES EMISES	0	412.06
DEPENSES ANNULEES		
DEPENSES NETTES	0	412.06
RECETTES EMISES	0	0
RECETTE ANNULEES		
RECETTES NETTES	0	0
RESULTAT DE L EXERCICE	0	-412.06
RESULTAT REPORTE 2008	0	412.06
AFFECTATION DU RESULTAT		
RESULTAT DE CLOTURE 2009	0	0

## 5. Adoption du Budget Primitif 2010 pour la Commune

COMPTE	2009	2009	2010
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	PREVU	REALISE	PREVU
022 DEPENSES IMPREVUES	1 858,29		228,76
<b>TOTAL 11</b>	<b>33 950,00</b>	<b>26 779,47</b>	<b>27 800,00</b>
6061 VEOLIA + EDF	3 000,00	1 938,14	3 000,00
60622 CARBURANT TONDEUSE INTERMARCHÉ	800,00	178,16	300,00
60624 PDT ENTRETIEN CARTE	500,00	229,20	500,00
60631 ENTRETIEN SDF	300,00	79,17	300,00
60632 PENDULE PLATEAU BOIS MEUBLE	1 100,00	731,62	1 000,00
6064 FOURNITURES BUREAU	2 500,00	1 833,43	2 000,00
6068 FLEURS MAIRIE	500,00	61,49	200,00
61521 ENTRETIEN ET REP TERRAIN	1 000,00	0,00	1 000,00
61522 BAT DEGATS TEMPETE	9 000,00	10 943,89	2 000,00
61523 ENT VOIRIE ENGRAIS ARBRES TEMPETE	2 000,00	3 701,11	4 000,00
61551 REVISION TONDEUSE MARCONATTO	500,00	172,69	300,00
6156 MAINT AGEDI BODET SEB DDE ATESAT ABC FEU	3 000,00	850,40	4 000,00
616 ASSURANCE GROUPAMA+AXA+CNP	3 500,00	2 392,72	3 000,00
6188 ABNT REVUE VIE COMMUNALE ET LETTRE DU MA	0,00	167,40	200,00
622 INDEMNITES PERCEPTEUR	300,00	160,45	300,00
623 PUBLICITE	500,00	0,00	500,00
6232 CEREMONIE GERBES BOUQUETS REPAS	2 500,00	1 978,12	2 500,00
625 FLEURS VŒUX	1 000,00	45,01	500,00
626 TEL MAIRIE + TIMBRES+ ALSATIS	1 500,00	1 228,47	1 500,00
6282 GARDIEN EGLISE	250,00	0,00	500,00
635 TAXES FONCIERES LOG MAIRIE	200,00	88,00	200,00
<b>TOTAL 12</b>	<b>14 300,00</b>	<b>11 415,43</b>	<b>15 300,00</b>
6218 REMPLACEMENT PERSONNEL	1 000,00	0,00	1 000,00
633 CDG MED DU TRAV + BINDOC+ELEC	800,00	677,85	800,00
6411CHRISTIAN + CHARGES SALARIALES	4 000,00	3 430,86	4 000,00
6413 BEATRICE + CHARGES SALARIALES	5 000,00	4 369,20	5 500,00
6450 IRCANTEC + URSSAF+ MNT + POLE EMPLOI CH PAT	3 500,00	2 937,52	4 000,00
<b>TOTAL 65</b>	<b>74 608,72</b>	<b>50 329,32</b>	<b>64 032,73</b>
6531 INDEM MAIRES + ADJOINTS +URSSAF	14 500,00	13 643,53	14 500,00
6533 IRCANTEC ELUS	900,00	461,00	900,00
6535 FORMATION	500,00	0,00	500,00
654 RED OM 2001 COUSTOLS PERTES IRRECOUVRABLES	0,00	38,11	0,00
6553 SERVICE INCENDIE	4 258,72	4 366,10	4 032,73
6554 SIVOM+SIDEL RIV+ADM ETC	35 450,00	25 478,06	31 000,00
6558 PARTICIPATION COMMUNALE ECOLE	15 000,00	3 977,52	8 400,00
673 TITRE ANNULE BOIS COUSTOLS			500,00
6574 CHASSE+COMITE+ FNACA+ETC	3 000,00	2 365,00	2 600,00
66111 INTERETS EMPRUNTS ET ELECT VILLAGE	1 000,00	0,00	1 600,00
023 VIREMENT A SECTION INVESTISSEMENT	34 282,99		638,51
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	159 000,00	88 524,22	108 000,00
	2009	2009	2010

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	PREVU	REALISE	PREVU
70 PRODUITS SERV DOM ET VENTES	3 300,00	12 134,71	500,00
70688 REDEVANCE EDF CONCESSION CIM	500,00	621,74	500,00
7088 RBST ASSURANCE TEMPETE	2 800,00	11 512,97	0,00
TOTAL 73	26 739,21	30 862,38	26 565,00
731 TAXE HAB + TAXE FONC + NON BATI	24 665,00	24 552,00	25 320,00
7351 SYNDICAT ELECTRIFICATION	1 000,00	1 182,43	0,00
7381 TAXE DROITS DE MUTATION 2008	1 074,21	5 127,95	1 245,00
TOTAL 74	42 982,00	57 501,60	46 387,00
7411 DGF	30 590,00	30 590,00	31 446,00
74122 DOT SOLIDARITE RURALE	3 568,00	3 568,00	4 048,00
74127 DOT DE PEREQUATION	1 603,00	1 603,00	2 978,00
742 DOT ELUS LOCAUX	2 762,00	2 762,00	2 783,00
74718 RBST FRAIS ELEC	0,00	56,53	0,00
74832 RVST FOND DEP DE TP TOTAL	0,00	14 463,07	0,00
74833 COMPENSATION TP	245,00	245,00	223,00
74834 COMPENSATION TF	2 961,00	2 961,00	2 960,00
74835 COMPENSATION TH	1 253,00	1 253,00	1 949,00
TOTAL 75	3 043,00	4 728,25	3 129,00
752 LOYER MR POURQUET	3 043,00	3 072,40	3 129,00
7551 EXCEDENT BP CCAS	0,00	412,06	0,00
768 PARTS SOCIALES CA		6,79	0,00
7788 VENTE BOIS PLANCHES RBST FRAIS CNI		1 237,00	629,00
TOTAL OPERATION REELLES	76 064,21	105 226,94	77 210,00
002 EXCEDENT FONCT REPORTE	82 935,79		30 790,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	159 000,00	105 226,94	108 000,00

COMPTE	2009	2009	2010
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	PREVU	REALISE	PREVU
TOTAL DEPENSES	67 000,00	7 313,91	161 000,00
020 DEPENSES IMPREVUES	665,00	0,00	1 092,19
1641 CAPITAL EMPRUNT	3 000,00	0,00	2 000,00
202 FRAIS ETUDE DOC URBANISME			700,00
2131 TABLEAU ELEC SALLE DES FETES N° 12	4 000,00	0,00	1 000,00
2131 TOITURE MAIRIE LOGEMENT N° 8			23 461,87
2138 ABRIBUS			2 296,32
215 ENTREE CIMETIERE	4 800,00	4 751,33	0,00
2152 PLATEFORME ABRIBUS			1 000,00
2153 MOBILIER ECLAIRAGE URBAIN N° 18	42 800,00	0,00	43 714,40
2153 ENFOUISSEMENT LIGNES ELEC N° 18			59 780,00
21538 France TELECOM ENFOUISSEMENT			8 246,34
2157 PANNEAUX	2 000,00	717,72	0,00
2158 REMORQUE + ACHAT TONDEUSE	500,00	528,00	7 824,00
216 FONTAINE			1 000,00
2183 MAT DE BUREAU ORDI	2 000,00	0,00	2 000,00
2183 MAT DE BUREAU PHOTOCOPIEUR	4 000,00	0,00	3 000,00
2184 MOBILIER MEUBLE MAIRIE/ ARMOIRE FRIGO	1 635,00	1 316,86	3 014,88
2316 RELIURE ETAT CIVIL	1 600,00	0,00	870,00
001 RESULTAT D INVESTISSEMENT REPORTE			0,00
COMPTE	2009	2009	2010
RECETTES D'INVESTISSEMENT	PREVU	REALISE	PREVU
TOTAL RECETTES	67 000,00	7 101,17	161 000,00
10222 FCTVA	6 108,67	6 108,00	394,00
1068 BESOIN DE FINANCEMENT REEL 2009	0,00	0,00	68 848,51
1331 DGE TOITURE MAIRIE	0,00	993,17	629,06
132 CG SUB ELEC	0,00	0,00	1 200,00
132 SUB SDEG 30% MOBILIER URBAIN	0,00	0,00	13 114,32
132 SUB SDEG			34 780,00
132 DGAD TOITURE MAIRIE	0,00	0,00	0,00
1641 EMPRUNT	25 000,00	0,00	40 000,00
021 VIREMENT SECTION DE FONC	34 282,99		638,51
001 RESULTAT D INVESTISSEMENT REPORTE	1 608,34		1 395,60

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le Budget primitif de la commune pour 2010.

- FCTVA 2010 :

Mme le Maire donne lecture d'un courrier du 12 Mars 2010 émanant de la préfecture du Gers concernant Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) et la mise en place du plan de relance de l'économie .

La loi de finances pour 2010 reconduit pour cette année le dispositif de versement anticipé du FCTVA afin de maintenir le niveau d'investissement des collectivités

territoriales . Au cours de l'année 2010 les bénéficiaires qui s'engagent à augmenter leurs dépenses réelles d'équipement par rapport à la moyenne de celle constatées sur la période de 2005 à 2008 percevront les attributions du FCTVA au titre des dépenses mandatées en 2008 et 2009.

Le dispositif consiste dans la réduction pérenne à un an du délai normal de deux années qui existe entre le paiement d'une dépense éligible au FCTVA et l'attribution de la dotation.

Pour LAGARDE FIMARCON l'ETAT DES DEPENSES D EQUIPEMENT SUR LES ANNEES 2005 2006 2007 ET 2008 se décompose ainsi

BP 2005 : 0

BP 2006 : 24 644 Euros

BP 2007 : 39 457 Euros

BP 2008 : 2 549 Euros soit une moyenne de 16 662 Euros

Le conseil municipal à l'unanimité ne souhaite pas adhérer au versement anticipé des attributions du FCTVA

## **6. QUESTIONS DIVERSES**

### COUVERTURE EN TELEPHONIE MOBILE – ADHESION A L'ASSOCIATION « RECHERCHE RESEAU »

Mme le Maire présente au Conseil Municipal l'initiative initiée notamment par les Maires de Lectoure et l'Isle-Bouzon, et relayée par la communauté de communes de la Lomagne Gersoise, pour améliorer la couverture des zones blanches du nord du département et précise qu'à ce titre une association s'est constituée pour l'amélioration de cette couverture.

Elle précise que compte tenu qu'une partie du territoire communal est concernée par les actions portées par cette association, et qu'il est souhaitable que la commune puisse s'inscrire également dans cette démarche, il est possible d'adhérer à cette association, conformément aux dispositions prévues aux statuts de l'association qui sont présentées par le Maire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- D'adhérer à l'association « Recherche Réseau » pour une cotisation annuelle de 10 €,
- De confier le soin au Maire d'accomplir toutes démarches nécessaires et utiles.
- 

### CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL ATTRIBUTION D'INDEMNITE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que l'octroi de l'indemnité par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs du Trésor est soumise au vote par délibération ( voir délibération du 23 décembre 2008)

Suite au départ à la retraite de MR ROBERT BERNARD

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 02 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.279 du 19 NOVEMBRE 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Décide à l'unanimité :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et de budget
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à MME CARAYOL CLAUDINE , Receveur municipal.
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.
- 

#### FORMATION DU CORRESPONDANT ERDF :

Pierre SERPINSKY a participé mercredi 31/03/2010 à la formation des correspondants Intempéries d'ERDF à Auch.

Son rôle sera, exclusivement lors de situations de crise, d'être l'intermédiaire entre la population de la commune et ERDF, c'est-à-dire de recenser les problèmes (disfonctionnements, poteaux brisés, lignes au sol etc...) et de les transmettre à ERDF pour faciliter leurs interventions.

Pendant la crise sur le terrain, il sécurisera les zones dangereuses, rassurera la population et l'incitera à ne pas appeler les centres de dépannage.

#### PROJET D'UNE STRUCTURE D'ACCUEIL POUR LES PERSONNES AGEES A LA ROMIEU :

Doris LASCOMBES a participé à la réunion qui a eu lieu le 25 mars :  
Présentation de la « Résidence Senior Quiétude » :

Elle comprend : 12 studios de 30 m2 environ et 3 appartements pour la gestion et le personnel, dont 9 studios au rez de chaussée et 3 à l'étage ; un ascenseur est prévu. Ces bâtiments sont en bois prêts à la pose et montage, crépis à l'extérieur pour respecter l'environnement classé du village de La Romieu.

Cette maison ouvrira au mois de JUIN 2010 .

Elle s'adresse à des personnes valides et seules (pas de couple).

Le service sera assuré par des auxiliaires de vie 24/24 h mais les actes de soins ou de santé seront faits par des médecins ou infirmières extérieurs à la maison de vie.

Le loyer mensuel est fixé à 1688 Euros.

Le locataire pourra bénéficier de l'APL et de l'APA (à voir pour chaque dossier).

Les prestations comprises dans ce loyer sont : le logement, la nourriture, l'entretien du linge du résident et le ménage du studio.

Les repas seront préparés sur place par les auxiliaires de vie.

Chacun sera libre d'aller et venir tout en respectant les horaires des repas.

Pour plus de renseignements, s'adresser à la Mairie de La Romieu.

#### ACHAT TONDEUSE

Mme le Maire donne lecture à l'assemblée de trois devis concernant l'achat d'une tondeuse selon le descriptif suivant : tondeuse auto portée avec coupe et lève tondeuse

DEVIS N° 1 : VERTS LOISIRS pour un montant de 6 541.81 Euros HT soit 7 824.00 Euros TTC MODELE JOHN DEERE X540

DEVIS N° 2 : MARCONATO PATRICK pour un montant de 8 200.00 Euros HT soit 9 807.20 Euros TTC MODELE IS 15002KAW44CE KAWASAKI V TWIN

DEVIS N° 3 : ROZES pour un montant de 8 250.00 Euros HT soit 9 867.00 Euros TTC MODELE KHOLER

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

décide d'acheter le modèle de chez VERTS LOISIRS pour un montant de 6 541.81 Euros HT soit 7 824.00 Euros TTC MODELE JOHN DEERE X540

- demande à Mme le Maire de signer le devis avec cette entreprise
- demande à Mme le Maire d'inscrire cette dépense au budget 2010

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire  
de l'acte

Le Maire,  
POIRETTE GHISLAINE

Fin de la séance : 23h10.